DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 80 Subvention (5.120.000 euros), avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission Locale de Paris (18e) et minoration de loyer pour la location de l'immeuble communal 24-26 rue de Châtillon (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'accès à l'emploi des jeunes constitue une priorité de la politique publique de l'emploi conduite par la Ville de Paris en faveur de l'inclusion, de la cohésion sociale et du développement du territoire.

Si de nombreux jeunes Parisien.ne.s bénéficient du dynamisme économique de la capitale, certains demeurent confrontés à des difficultés d'insertion liées à des freins sociaux, économiques ou personnels qui les éloignent durablement de l'emploi et de la formation. Afin de prévenir les ruptures de parcours et de favoriser l'accès à une insertion professionnelle durable, la Mission Locale de Paris propose une offre d'accompagnement de proximité, fondée sur une approche globale des besoins des jeunes et mise en œuvre en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi et les structures associatives. À ce titre, la Mission Locale de Paris occupe une place essentielle en accompagnant les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation, et l'autonomie, tout en mobilisant les dispositifs de droit commun et les réponses adaptées à chaque situation. La présente délibération s'inscrit dans la continuité du soutien porté par la Ville de Paris à la Mission Locale de Paris pour conduire cette activité globale. Elle propose le renouvellement du soutien de la Ville à cette association, par l'octroi d'une subvention à l'association Mission locale de Paris dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Ville de Paris, afin d'accompagner de nombreux jeunes Parisien.ne.s, notamment les jeunes NEETS (ni en emploi, ni en formation, ni en études) vers une insertion socio-professionnelle.

Créées en application de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, les Missions locales sont des lieux d'accueil ayant pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à

leur insertion professionnelle et sociale. Dans le cadre d'une approche globale, elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

La Mission Locale de Paris, créée le 23 février 2011 dans le cadre de la fusion des cinq anciennes missions locales parisiennes en une entité unique, assure cette mission de service public de l'emploi à destination des jeunes sur tout le territoire parisien. Ainsi, la Mission Locale de Paris accueille et accompagne les jeunes sur six antennes locales, en priorité ceux présentant des niveaux de qualification et de compétence rendant difficile leur insertion socioprofessionnelle (niveau de diplôme 4 et infra), mais également les jeunes diplômés de niveaux supérieurs présentant des difficultés particulières d'insertion.

À partir d'un diagnostic de la situation globale des jeunes qui prend en compte leurs difficultés sociales, familiales et professionnelles, les conseillers aident les jeunes à élaborer un projet d'insertion professionnelle adapté et les accompagnent tout au long de leur parcours selon des modalités individuelles ou collectives : ateliers de recherche d'emploi, découvertes de métiers, mises en situation en milieu professionnel, formations, journées de recrutement ciblées, actions de parrainage, etc.

En 2025, 20 066 jeunes Parisiens ont étés suivis par la Mission Locale de Paris, dont 8 872 jeunes Parisien.ne.s accueillis pour la première fois. Le profil des jeunes a peu évolué : ce sont majoritairement des hommes (60 %), âgés de 22 à 25 ans et près de la moitié habitent chez leurs parents et n'ont pas de diplôme. Par ailleurs, 2 781 jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune.

A la suite de l'accompagnement de la Mission locale de Paris, 7 961 jeunes suivis ont connu en 2025 une sortie positive en emploi durable ou en formation : 1 620 jeunes ont commencé un CDI, 2 509 contrats de longue durée (majoritairement des CDD de plus de 6 mois) ont été conclus, 3 690 jeunes sont entrés en formation qualifiante et 142 ont créé leur activité.

La Mission Locale de Paris est très présente dans les quartiers prioritaires. En 2025, 41% des jeunes en premier accueil résident dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Les arrondissements où le nombre de jeunes en premier accueil a le plus fortement augmenté sont les 13e, le 17e et le 15e arrondissements (respectivement +11 points, +8 points et +7 points par rapport à 2024, contre +5 points pour l'ensemble des arrondissements). A la suite de la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires définie par l'Etat, la Mission Locale de Paris s'engage aux côtés de la Ville à renforcer le repérage et l'accompagnement des jeunes habitant des quartiers populaires. La Mission Locale travaille également à une redéfinition de son implantation territoriale avec l'ouverture de deux nouveaux sites dans le 18e et 19e arrondissements.

La Mission Locale de Paris est également présente dans le 14e arrondissement et bénéficie depuis 2019 d'une minoration de loyer pour son occupation de l'immeuble communal du 24-26 rue de Châtillon. Le

renouvellement du bail en 2025 pour une durée de 6 ans avec la Ville de Paris permet de reconduire cette aide en nature en 2027 d'un montant de 68.005 euros et de poursuivre l'accueil des jeunes parisiens du sud de Paris.

La prégnance des difficultés linguistiques des jeunes accueillis à la Mission locale de Paris fait l'objet d'une attention particulière et d'une mobilisation croissante des ressources d'apprentissage de la langue française proposées par différents acteursde ce champ. Par ailleurs, l'action de la Mission locale de Paris en matière de citoyenneté permet une prise en compte globale des jeunes en les accompagnant dans leur installation dans la société.

La loi pour le Plein Emploi de décembre 2023 a eu pour conséquence de réaffirmer la place de la Mission Locale comme acteur clé du service public de l'emploi de notre territoire. Partie prenante du Réseau Pour l'Emploi (RPE) parisien et du Comité Départemental pour l'Emploi (CDPE), la Mission Locale de Paris est pleinement investie dans la mise en œuvre de la feuille de route parisienne du CDPE et participe aux commissions thématiques pour enrichir les échanges et apporter son expertise du public jeune.

Par ailleurs, dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, la Mission Locale de Paris travaille de manière resserrée avec 10 directions opérationnelles de la Ville de Paris (DAE, DRH, DSOL, DDCT, DASCO, DJS, DPMP, DSP, DAJ, DLH). Ces collaborations permettent de travailler de manière conjointe sur toutes les problématiques que rencontrent les jeunes suivis par la Mission Locale dans le cadre de leur parcours d'insertion. Les jeunes bénéficient par exemple de parcours adaptés pour accéder aux recrutements de la Ville. Leurs difficultés sociales ou de santé sont aussi prises en charge dans le cadre d'un travail collaboratif avec les services de la Ville compétents. Les publics spécifiques de la Mission locale (jeunes pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, public possédant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, jeunes sous mains de justice, etc.) sont identifiés et peuvent être accompagnés par les dispositifs de la Ville. Ainsi, ces collaborations permettent de faciliter l'accès des jeunes Parisiens.nes aux dispositifs de droit commun mis en place tout en travaillant de manière partenariale afin de faire évoluer les dispositifs en fonction des besoins des publics.

En outre, depuis septembre 2021, la Mission locale anime le Point Paris Emploi installé au sein du lieu emblématique pour la jeunesse, le Quartier Jeunes (QJ). En collaboration étroite avec les services de la Ville (DAE et DJS), le Point Paris Emploi de QJ propose un accueil et une orientation sans condition des jeunes, ainsi qu'une offre mensuelle d'ateliers sur les questions de recherche d'emploi, de stage, de formation, de création d'activités. L'association anime également deux autres Points Paris Emploi, dans les 13e et 20e arrondissements.

Enfin, la Mission Locale de Paris anime depuis 2024 le Quartier « Entreprises & Economie Sociale et Solidaire », un espace dédié à la rencontre entre les jeunes et les entreprises du territoire parisien au sein de Quartier Jeunes. La Mission Locale de Paris coordonne le lieu avec les acteurs représentatifs des opérateurs économiques tels que la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS).

La structure doit néanmoins composer depuis 2023 avec la baisse des financements de la Région Ile-de-France. Celle-ci a divisé de moitié sa subvention annuelle et elle se désengage progressivement des premiers niveaux de formations pourtant essentiels aux parcours des jeunes. En 2025, l'association a également vu son financement par l'Etat diminuer en raison du contexte de restriction budgétaire. En réponse, la Mission Locale de Paris a engagé un travail d'identification de financements complémentaires, notamment via des partenariats privés, ainsi que de réduction de ses charges avec notamment le déménagement de certains sites vers des locaux moins onéreux. La Mission Locale de Paris devra poursuivre ses efforts de stabilisation budgétaire tout en maintenant son niveau d'accompagnement de qualité.

L'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 qui vous est aujourd'hui présenté est l'occasion de reconduire le partenariat avec la Mission locale de Paris pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes Parisien.ne.s qui en sont éloignés, tout en permettant à l'association de bénéficier d'une ressource stable dès le début d'année 2027 pour poursuivre sa mission auprès des jeunes.

Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à cette mission d'accompagnement des jeunes Parisiens vers l'emploi et l'autonomie, de la qualité du partenariat développé avec la Ville de Paris ainsi que de la nécessité de garantir à l'association les moyens de poursuivre ses interventions auprès des publics les plus éloignés de l'emploi, je vous propose d'accorder à l'association Mission Locale de Paris une subvention de fonctionnement de 5.120.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,